

Les timbres préoblitérés de Belgique (oblitération manuelle) 1894 - 1938

La genèse

Fin de l'année 1894, très probablement en septembre ou octobre, un cachet roulette manuel a été testé à Bruxelles, avec lequel des feuilles entières de timbres ont été oblitérées. Ils étaient proposés à la vente et collés par les expéditeurs sur leur lieu même de travail. Après remise de l'envoi au bureau de poste, cette correspondance pouvait être triée immédiatement.

En effet, à cette époque, l'expédition d'imprimés, de journaux et d'échantillons par voie postale se faisaient parfois par de très grandes quantités et les postiers étaient en principe obligés de vérifier l'affranchissement de tous ces envois identiques avant l'oblitération des timbres. Tâche fastidieuse et longue.

Cette initiative de l'administration postale permit de diminuer le nombre de manipulations de la correspondance entre la réception et la distribution.



📄 Le cachet préoblitérant est bien une marque postale frappée sur les timbres avant leur débit, en vue d'éviter de devoir les oblitérer au moment de leur utilisation.

Le test se révéla être si positif que l'usage de la préoblitération fut étendu, encore en 1894, aux localités d'Anvers, Liège, Gand, Louvain et Sichem-lez-Diest pour les expéditions de l'abbaye d'Averbode seulement.



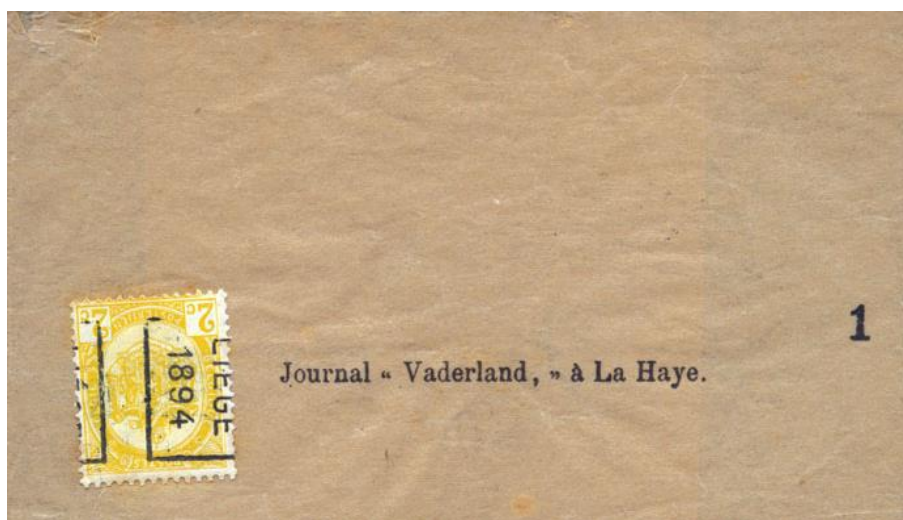
Adjugé 18,45€ (hors frais) le
12.09.2017



Adjugé 35,00€ (hors frais) le
27.07.2017



Adjugé 30,98€ (hors frais) le
19.06.2017



2 centimes jaune (Armoiries du Royaume) préoblitéré LIEGE 1894 sur bande d'imprimé pour la Hollande avec arrivée.

Adjugé 440,00€ (hors frais) le 13.12.2012

🏠 L'abbaye d'Averbode est un monastère prémontré qui connaît un nouvel essor après l'indépendance de la Belgique. Les chanoines se font éditeurs et imprimeurs : les éditions de la 'Bonne Presse' sont fondées en 1877.

En 1930 quelques 230 000 exemplaires d'une vingtaine de périodiques différents, en flamand et en français, tels que la 'Semaine d'Averbode' et le 'Petit Belge' (pour ne parler que de la presse francophone) sortent de leurs presses.

Introduction officielle

L'Arrêté Ministériel du 21 juin 1895, règle les conditions de vente et de validité des timbres-poste de 1 et 2 centimes, oblitérés à l'avance et destinés à l'affranchissement de forts envois de journaux et imprimés. C'est à cette date de parution de l'Arrêté Ministériel que la préoblitération devint officielle. Il contient les indications suivantes :

Art.1 – Il est mis en vente, dans certains bureaux de poste, des timbres-poste de 1 et de 2 centimes, oblitérés à l'avance et destinés à l'affranchissement des imprimés et des journaux.

Art.2 – Ces timbres ne peuvent être débités par quantité inférieure à 1.000 unités.

Art.3 – Ils sont oblitérés au moyen d'un timbre à roulette portant le nom du bureau et l'indication de l'année de l'oblitération. Jusqu'à disposition contraire, ils sont valables pendant cette année et pendant le premier mois de la suivante.

Art. 4 – Les envois affranchis par des timbres oblitérés à l'avance doivent être déposés au guichet d'un bureau de poste par quantité de 1.000 au moins. Ces timbres n'ont pas de valeur lorsqu'ils sont appliqués sur des envois jetés dans les boîtes.

Mise en vente des timbres

L'Arrêté Ministériel original stipula que les timbres préoblitérés devaient être achetés par une quantité de mille pièces au minimum. Progressivement, ce nombre a été réduit jusqu'à l'autorisation de la vente à la pièce à partir de 1930.

Remise des imprimés

L'Arrêté Ministériel original prévoyait un minimum de mille (1000) pièces par envoi. A partir de 1909, exception fut accordée pour les journaux distribués aux bureaux de poste par l'éditeur.

En 1964, le minimum fut fixé à cinq cents (500) pièces.

Pour l'affranchissement aux valeurs élevées, comme vingt centimes en 1930, on exigea un minimum de dix mille (10.000) pièces.

Validité

Lors du changement d'année, tous les cachets devaient être changés pour obtenir le nouveau millésime. Bien sûr, ce n'était pas possible pour tous les bureaux dès les premiers jours de janvier. C'est la raison pour laquelle l'Arrêté Ministériel de 1895 stipulait que les timbres préoblitérés étaient valables l'année inscrite sur ceux-ci ainsi que le mois de janvier de l'année suivante.

Il est probable que le mois de janvier était insuffisant pour remplacer tous les cachets ou que trop de timbres devaient être repris car, en 1912, il fut décidé que les timbres préoblitérés pouvaient encore être utilisés au cours des mois de janvier et février de l'année suivant celle inscrite sur le timbre.

La préoblitération

Le cachet roulette manuel était une petite rondelle rotative à cinq faces pivotant autour d'un axe à deux attaches grâce à un manche de bois. Cet appareil pouvait donc apposer cinq surcharges lors de chacune de ses révolutions.

Il ne contenait pas d'encrier propre de sorte qu'il devait être encré comme un cachet ordinaire.

Chaque face contenait une case rectangulaire de 18 x 14 mm.

Sur chacune de ses cinq faces, il porte la reproduction de la marque à imprimer sur la feuille de timbres.

Ces cases étaient séparées les unes des autres, dans le sens de la longueur, d'une distance de 5 mm. Pour les cachets ultérieurs, la longueur de la case fut allongée à 20 mm.

Les cachets ne contenaient que le nom français de la localité et un millésime.

Effectuée à la main le centrage et la position des cachets n'étaient pas toujours réguliers.



Adjugé 45,50€ (hors frais) le
31.08.2016

Les positions de la préoblitération

Pour la préoblitération d'une feuille de timbres, l'employé pouvait en principe oblitérer les timbres dans le sens qu'il désirait. La manière la plus rapide pour annuler tous les timbres d'une feuille était de procéder par ligne ou par colonne. Ainsi apparurent quatre possibilités de positions de préoblitérations sur les timbres. L'habitude veut que ces positions soient ainsi nommées.

A : texte vertical,
lecture de bas en haut
(lecture de gauche à droite)



Adjugé 26,87€ (hors
frais) le 19.07.2017

B : texte vertical,
lecture de haut en bas
(lecture de droite à gauche)



Adjugé 24,19€ (hors
frais) le 19.07.2017

C : texte horizontal,
lecture de gauche à droite
(lecture normale)



Adjugé 90,00€ (hors
frais) le 23.11.2016

D : texte horizontal,
lecture de droite à gauche
(lecture renversée)



Adjugé 90,00€ (hors
frais) le 23.11.2016

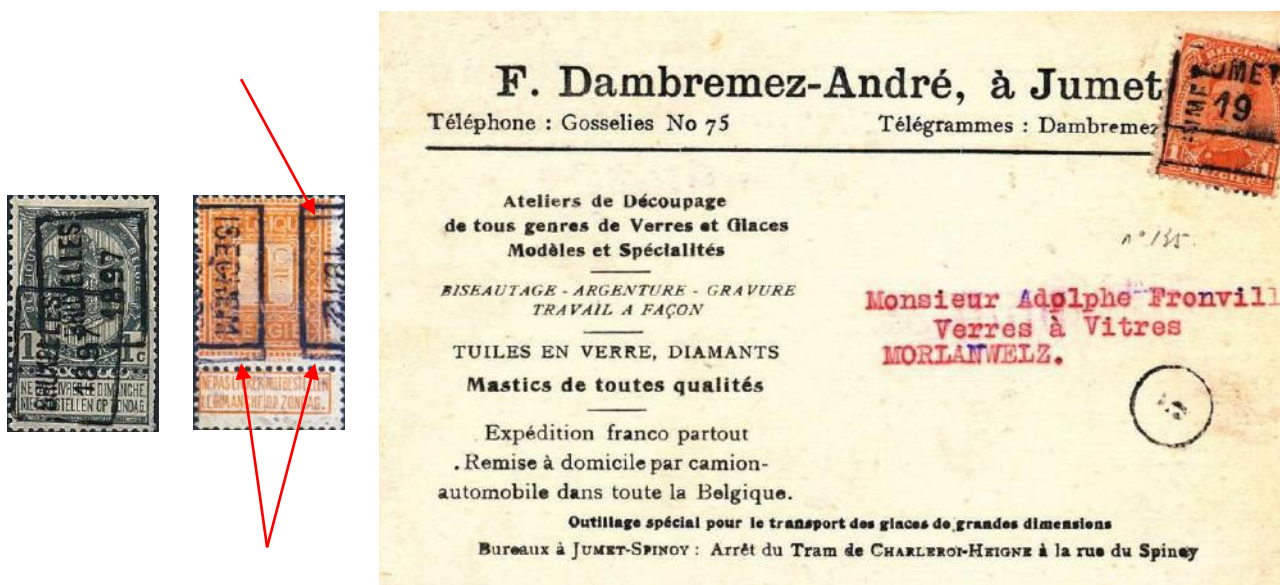
La plupart des timbres préoblitérés sont du type A ou B.

Les deux premières positions A et B sont communes, la position C l'est moins, quand à la position D c'est la plus rare.

C'est l'oblitération dans ces positions (A et B) qui donnait le moins de travail aux postiers, car la largeur de la préoblitération additionnée à l'espace entre les préoblitérations correspondait à la largeur des timbres utilisés à l'époque. Ainsi, un cachet était apposé par timbre.

Comme le cachet ne disposait pas de cylindre encreur, l'impression des cachets avait une netteté décroissante. Après réencrage, il arrivait que le postier recommence à oblitérer une rangée ou une colonne par un timbre qui était déjà oblitéré, ce qui faisait apparaître deux oblitérations sur un même timbre.

Les impressions doubles sont une plus-value. Il arrive même parfois qu'elles sont appliquées dans différentes positions. De tels timbres sont réellement rare.



Frappe double, horizontale et verticale, JUMET 1919 sur carte privée
Adjugé 60,00€ (hors frais) le 27.12.2012

Incidentement, des préoblitérations ont été apposées dans une position diagonale. On peut considérer que ce sont des fabrications philatéliques.

Pour les timbres avec préoblitération manuelle, la cote ne tient pas compte de la présence ou non de gomme et elle concerne des timbres dont les cachets sont clairs et bien centrés. De gros décalages de préoblitérations ne donnent pas de plus-value à un timbre par opposition aux préoblitérés typographiques.

Variétés : il va de soi que, parfois, elles peuvent se présenter sur des timbres qui ont par la suite été préoblitérés. A cause des préoblitérations parfois réalisées avec des encres assez grasses, il peut être difficile de les distinguer.

1906 - évolution

La constante augmentation du trafic postal amena l'Administration des Postes à envisager une nouvelle réforme.

Des machines spéciales furent installées à l'Atelier du Timbres à Malines, dans le but de procéder à la surcharge par le procédé typographique permettant l'oblitération d'une planche entière à la fois, d'où une bien meilleure netteté et régularité des cachets. Le type de la surcharge fut le même que

celui des roulettes, mais son format légèrement augmenté : 16 mm x 18 mm. Chaque feuille porte en marge la mention : Timbres-poste valables jusqu'au 31 Janvier 1....



■ Cette préoblitération typographique étant beaucoup plus nette, elle présente donc moins de variétés pour les chercheurs.

Rappel : par l'Arrêté Ministériel du 9 septembre 1912, la validité des timbres préoblitérés fut établie pour l'année indiquée sur le millésime, plus les deux premiers mois de l'année suivante.



Enfin, signalons que seuls les grands bureaux ont eu à leur disposition des « préo-typo ». Le reste des bureaux du pays continue à employer la « roulette » pour la préoblitération des timbres.

Néanmoins les grands bureaux utilisèrent la roulette lorsque les « typos » ne suivaient pas.

Cachets complémentaires

Les envois non distribuables étaient retournés à l'expéditeur si ce dernier était connu Ces expéditeurs d'imprimés en masse étaient donc en possession de timbres qui pouvaient être réutilisés après lavage.

Afin de remédier au réemploi, l'Administration obligea les agents à annuler les timbres sur les renvois, d'abord par une griffe **REBUT**.



Ensuite à la roulette constituée de points et de losanges ou croix St. André.



Adjugé 10,00€ (hors frais) le 09.12.2017

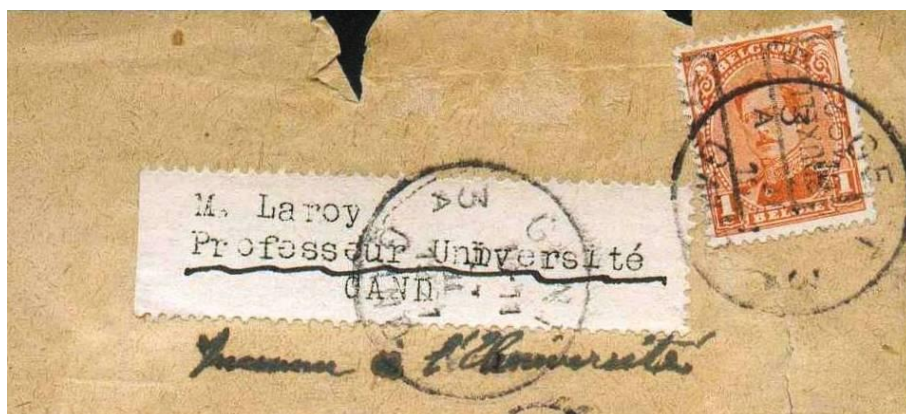


Et finalement, par une griffe de **RETOUR A L'ENVOYEUR/TERUG AAN AFZENDER**, encadrée ou non.

Lorsque le destinataire a déménagé et que sa nouvelle adresse est connue, il arrive que l'imprimé soit réexpédié. Souvent, le timbre préoblitéré est à nouveau oblitéré par un timbre à date.



■ Bien qu'en général une deuxième oblitération fasse diminuer la valeur d'un timbre préoblitéré, c'est une bonne garantie d'authenticité de la préoblitération. Cette deuxième oblitération peut être très importante pour les timbres dont la préoblitération est très rare.



Un centime avec annulation sur devant de bande journal
 Oblitération simple cercle GAND 3 vers la ville + griffe manuscrite RETOUR A l'Université.
 Mise à prix : 24,00€ - Invendu

L'ordre de service de 1910

En 1898, le néerlandais était reconnu, tout comme le français, comme langue officielle. Dans l'Administration des Postes, on dut cependant attendre jusqu'au 19 octobre et la Note de Service n°22 pour l'introduction du bilinguisme sur les cachets. La langue de la région se trouvait en premier lieu sur le cachet.

Quelques bureaux furent encore munis des cachets bilingues en 1910, bien que leur utilisation se limita à deux mois. Ils sont donc plus rares que les cachets unilingues de 1910.

Donc deux types de préoblitération

1. Cachet unilingue français (de 1894 à 1910)

Avec millésime complet



Avec millésime abrégé (à partir de 1900)



2. Cachet bilingue (à partir de 1910)

Avec millésime complet



Bureaux de poste

📄 Durant toute la période d'utilisation des préoblitérations roulette à main, celles-ci ont été distribuées au total à 107 bureaux, le dernier étant LANDEN en 1930.



5768 A



5768 B



5703 C

Jusqu'à présent, dans les instructions retrouvées, il n'a jamais été question du type de bureaux auxquels pouvaient être distribuées ces préoblitérations. Cependant, pour cette période, tous les bureaux ayant reçu une roulette sont au rang des perceptions.

Toutefois, les bureaux de Sichem-lez-Diest et Averbode sont des exceptions. L'abbaye d'Averbode entretenait une importante imprimerie diffusant de grandes quantités de publications religieuses. En 1895, il n'y avait pas encore de bureau de poste à Averbode, Dans l'Arrêté Ministériel, le bureau de poste de Sichem-lez-Diest fut considéré comme étant le bureau le plus proche depuis lequel les imprimés provenant de l'abbaye d'Averbode pouvaient être envoyés avec des timbres préoblitérés.

En 1908, Averbode reçut son propre bureau de poste et, l'année suivante, le bureau de Sichem-lez-Diest n'eut plus de cachet oblitérant.

Les livres faisant la plus grande partie des envois, il est évident qu'on trouve des timbres de valeur faciale élevée en provenance de ce bureau.



81A position B - Inconnu
Adjugé 125,00€ (hors frais)
le 31.08.2016

La fin de la période des préoblitérés manuels

En Belgique, l'emploi des timbres préoblitérés nationaux imprimés en typographie commença en 1930.

La note de service n°89 du 7.10.1930 interdit, entre autre la vente de timbres préoblitérés à la roulette, exception faite pour les valeurs de 20 centimes, qui à l'époque, constituait un port élevé.

Cependant des préoblitérations manuelles ont encore été apposées dans cinq localités sur des petites valeurs faciales et jusqu'en 1938 pour Bruxelles.

BRECHT

BRUXELLES/BRUSSEL

LEUVEN/LOUVAIN



RONSE/RENAIX

TOURNAI/DOORNIJK

📄 A l'exception de cinq villes précitées, d'octobre 1930 à 1938, la Poste adopta la préoblitération Belgique-België pour tous les bureaux du Royaume.

Pour en terminer avec ces généralités, une carte fantaisie affranchie à l'aide d'un timbre préoblitéré ROULERS 1911 pour Bruxelles, non valable et taxée 5 centimes.



Adjugé 75,00€ (hors frais) le 21.01.2016

Service international ?

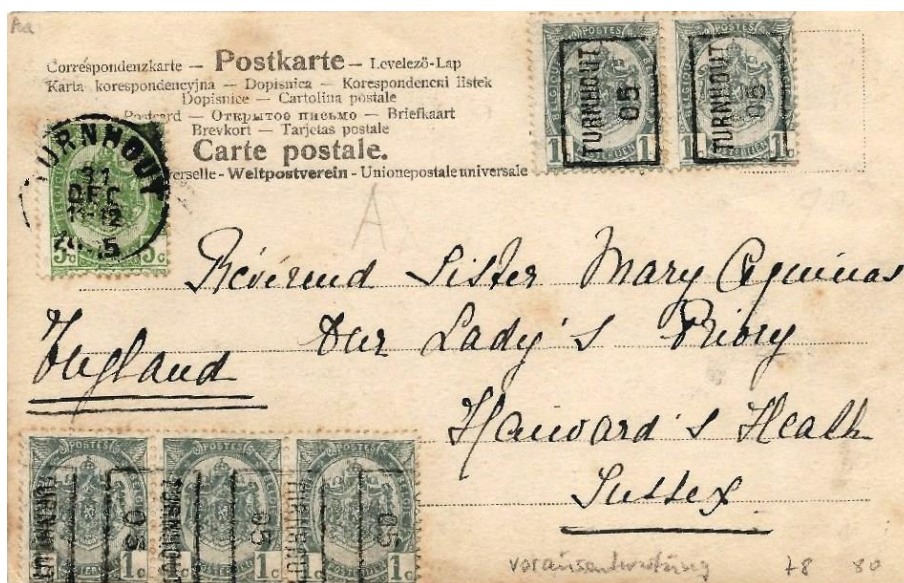
Nous vous livrons diverses informations recueillies à ce sujet.

Ordre Spécial n°107 du 03.11.1909

Timbres-poste oblitérés à l'avance.

Le dernier alinéa mentionne :

" Je rappelle également que les timbres-poste oblitérés à l'avance ne peuvent être utilisés que pour l'affranchissement des journaux et des imprimés à DESTINATION DE L'INTÉRIEUR. "



Carte postale de Turnhout vers le Sussex (Angleterre) affranchie avec un timbre ordinaire de cinq centimes et cinq timbres préoblitérés de 1 centime de 1905.

Adjugé 19,75€ (hors frais) le 31.01.2014

 Le texte original dans lequel cette interdiction était stipulée n'a, jusqu'à présent, pas été retrouvé.

Ordre Spécial n°173 du 29.12.1913

Timbres-poste oblitérés à l'avance.

Le dernier alinéa mentionne à nouveau :

" Je rappelle que les timbres-poste de cette nature ne peuvent pas être utilisés pour l'affranchissement des journaux et des imprimés à destination de l'étranger. "

Ordre de Service n°10 du 11.02.1928

Emploi de timbres-poste oblitérés d'avance dans les relations avec le **Congo belge**.

§ 6. Les journaux pour le Congo belge, expédiés directement par les éditeurs, peuvent être affranchis au moyen de timbres-poste oblitérés à l'avance, dans les mêmes conditions que s'il s'agissait d'envois à destinations de l'intérieur.

Note du 23.02.1929 pour les bureaux de perception

Emploi de timbres-poste oblitérés d'avance dans les relations réciproques entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

A partir du 1er mars prochain, les timbres-poste oblitérés d'avance pourront, dans les relations réciproques entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, être utilisés pour l'affranchissement des imprimés, des journaux et des échantillons, dans les mêmes conditions qu'en régime intérieur belge.

Note n°5675 du 29 décembre 1931 aux bureaux de poste

Timbres-poste oblitérés à l'avance.

Le dernier alinéa mentionne :

" Je rappelle que les timbres-poste préoblitérés ne peuvent pas être utilisés pour l'affranchissement des journaux et des imprimés à destination de l'étranger (Grand-Duché de Luxembourg et Congo belge non compris). "

Ordre de Service n°40 du 01.10.1946

Service international - Emploi des timbres préoblitérés

Alinéa premier :

Les timbres préoblitérés peuvent dorénavant être utilisés pour l'affranchissement des journaux, des imprimés et des échantillons à destination des l'étranger, dans les mêmes conditions qu'en service intérieur (Art.72, 3° volume de L'Instruction Générale).

A la lecture de cet ensemble, avec ces nombreux rappels, nous en déduisons qu'un certain volume de courriers pour l'étranger ont été affranchis, voire expédiés, erronément. Reste à les découvrir !

Dans la suite, nous allons nous intéresser à quelques particularités, certaines explicables d'autres interrogatives. Toutes se collectionnent et forment un ensemble varié et complémentaires assurant souvent une plus-value pour d'autres spécialités.

Curiosités

On rencontre certaines curiosités provenant de doubles préoblitérations, de chevauchements, de préoblitérations « Tête-bêche », relativement classiques et parfois à bien y regarder d'autres plus singulières.



Préoblitéré « Tête-bêche »
Adjugé 25,00€ (hors frais) le
30.06.2018



« L » de BRUSSEL avec une
apostrophe.



Préoblitération au verso
HUY(NORD) 04

Timbres « Préoblitérés » sur feuilles de la caisse d'épargne

A l'instar de l'utilisation de nouveaux timbres, la préoblitération de timbres requiert une autorisation du Ministre compétent. L'Arrêté Ministériel original de 1895 autorisait la préoblitération de timbres à 1 et 2 centimes. Ce n'est qu'en 1921 que le Ministre donna l'autorisation de préoblitérer des timbres à 3 centimes.

Cela signifie, en principe, que l'on ne devrait pouvoir retrouver des timbres préoblitérés que de 1 et 2 centimes émis avant la première guerre mondiale. Cependant, quelques-uns de valeur faciale plus élevée sont connus. Pour certains d'entre eux, une explication est possible.

En 1881, la " Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ", a instauré un système pour encourager l'épargne scolaire. Le public pourrait appliquer des timbres-poste à 2, 5 et 10 centimes sur un formulaire spécial. Arrivé à la somme d'un franc, on la transférait sur le livret d'épargne. Les timbres sur le bordereau étaient annulés à la roulette continue (losanges de points et croix St. André) dans un bureau de poste.

Tous les bureaux de poste ne se sont pas pliés à ces instructions. Il apparaît que, parfois, le cachet préoblitérant aurait été utilisé, car il s'agissait également d'un cachet roulette qui oblitérait une grande quantité de timbres avec facilité. La plupart de ces pièces ont malheureusement été enlevées des documents, seuls quelques formulaires complets des bureaux de MONS et ATH nous sont restés.



N°194 position B
MONS 1898
Adjugé 100,00€ (hors frais) le
19.06.2016



N°261 position A
ATH 1899
Adjugé 110,00€ (hors frais) le
14.02.2016



N°269 position A
ATH 1899
Adjugé 100,00€ (hors frais) le
14.02.2016



Les cases desdits formulaires étant au format d'un timbre normal, les bandelettes dominicales étaient enlevées avant l'application.
La présence de la bandelette, engendre une plus-value considérable à ces timbres.

Interpanneaux

Les séries courantes furent imprimées, pour la plupart d'entre elles, en feuilles de 400 timbres, composées de quatre panneaux de 100 timbres séparés par un bord vertical et horizontal blanc. L'interpanneau est pourvu d'une dentelure verticale et horizontale.

Il est donc logique de trouver des empreintes de cachets manuels préoblitérants sur ces bords interpanneaux puisque l'annulation se faisait par un mouvement unique et continu sur les deux panneaux contigus et donc sur l'interpanneau.

On connaît quelques combinaisons de timbres préoblitérés attendant à des morceaux d'interpanneaux. Des rectangles dentelés blanc sur lesquels une préoblitération manuelle apparaît ont également été retrouvés.

On ne sait que trop peu quels cachets sont connus sur des interpanneaux. Ils restent rares.



N°658 position B
BRUXELLES (MIDI) 05
Invendu (10,00€)



N° 611 position A
BRUXELLES 04
Adjugé 15,00€ (hors frais) le 31.08.2016

La première guerre mondiale

Pendant l'occupation allemande, l'emploi des préoblitérés fut vraisemblablement interdit.

On ne trouve aucun timbre des millésimes 1915 à 1917. Jusqu'à présent, on n'a cependant pas retrouvé de note de service qui stipule cette interdiction.

Au cours de la première guerre mondiale, les soldats allemands ont conçu des souvenirs philatéliques dont quelques exemplaires ont été expédiés dans leurs foyers, sur certains d'entre eux, des timbres préoblitérés ont été utilisés.



Carte postale KD FELDPPOST expédiée depuis la 43 Res.-Division
 Albert 1^{er} (cachet à pont 43 Res.-Division) - Lion héraldique (SC DIXMUDE)
 Préoblitéré DIXMUDE 1914 en paire (N° 2275 position B)
 Adjugé 75,00€ (hors frais) le 24.05.2015

On connaît quelques empreintes des bureaux LOUVAIN/LEUVEN, MEENEN/MENIN et TOURNAI/DOORNIK sur timbres allemands type « Germania » et sur timbres belges d'occupation, donnant lieu à des combinaisons postale impossibles. A ce jour au moins sept timbres avec préoblitération sont identifiés. Ils sont tous au millésime 1914, car aucun cachet roulette n'a été réalisé ou modifié durant la guerre.



■ Préoblitération utilisée comme annulation sur courrier.

Attention, s'il est décollé de son support le timbre peut être considéré comme un préoblitéré (d'origine) soit avant utilisation pour affranchissement.



Chacune des trois pièces présentées a été vendue 2,50€

Les timbres-taxe de Bruxelles

Au cours de la Première Guerre mondiale, un stock de timbres-taxe TX3 à TX11 (impression de Malines) et TX12 à TX16 (impression de Londres) " disparut " du magasin du timbre. Afin d'éviter tout emploi frauduleux, les timbres encore présents dans les bureaux devaient être surchargé du nom de la localité du bureau de poste, en vertu de l'ordre de service du 25.04.1919.

Contrairement à cette directive, les timbres-taxé furent surchargés à Bruxelles par la roulette destinées aux préoblitérations.

Les surcharges ne se présentent que dans les positions C et D.

Sur les envois insuffisamment ou non affranchis, un tel timbre était collé et ensuite oblitéré normalement au moyen d'un timbre à date ordinaire, également à Bruxelles.



Les timbres-taxé revêtus uniquement d'une préoblitération n'ont pas été utilisés et doivent donc être considérés comme des neufs sans gomme.

1919

1920



TX3A - F/N
Position C
Adjugé 50,60€
(hors frais) le
09.02.2018

TX13A - N/F
Position C
Adjugé 4,00€
(hors frais) le
22.08.2017

TX 15A - N/F
Position C
Adjugé 26,25€
(hors frais) le
13.07.2015

TX13A - N/F
Position C
Adjugé 15,05€
(hors frais) le
15.08.2017

TX15B - N/F
Position C
Adjugé 10,05€
(hors frais) le
15.08.2017

De par cette surcharge, il faut considérer que ces timbres ne sont pas des préoblitérés. Le cachet de préoblitération n'est ici qu'une mesure de contrôle.

Bien que l'ordre de service ne date que de 1919, on connaît certains de ces timbres avec une préoblitération de 1918. Il est très difficile de déterminer si ces préoblitérations sont de la complaisance philatélique ou si l'usage est réel avec des roulettes reçues tardivement.

Une réflexion identique peut être appliquée aux timbres avec le millésime 1920. Cette année-là, les nouveaux timbres de l'émission du 10.09.1919 étaient disponibles de sorte que les timbres avec cachet de contrôle ne devaient plus être utilisés.

Timbres préoblitérés avec perforation d'entreprises

L'autorisation de perforer les timbres-poste belges date de 1872. C'était une mesure de sécurité et de prévention contre l'emploi abusif des timbres par le personnel ou même la revente de timbres volés à leur entreprise. En plus, la perforation constituait un signe distinctif des entreprises. Des timbres préoblitérés avec perforation d'entreprise existent aussi, tant avec préoblitération manuelle que typographique.

Ces perforations apportent une plus-value importante.



Rappelons que les timbres-poste préoblitérés ne pouvaient être utilisés que sur des imprimés identiques et déposés en grand nombre au guichet d'un bureau de poste. L'Arrêté Ministériel original prévoyait un minimum de mille (1000) pièces par envoi.

Lorsqu'une lettre ou une carte postale déposée dans une boîte postale est affranchie par un timbre préoblitéré, celle-ci doit être retournée à l'expéditeur ou si celui-ci est inconnu, l'objet doit être taxé.



N°1300 position B - BRUXELLES 09 en bande de 5 sur carte commerciale expédiée de Bruxelles le 14 JANV 1910 vers Gilly.

Timbres non valables pour carte-postale et taxée 10 centimes à l'arrivée par TX 5.

L'utilisation non réglementaire de la roulette à main

Il faut différencier les faux cachets roulettes manuels et l'utilisation non réglementaire des cachets postaux. En voici quelques exemples :

Peu après la première guerre mondiale, une grande quantité d'imprimés durent être envoyés depuis Hasselt car le bureau ne disposait pas encore des cachets roulette de 1918 ou 1919 ; mais bien celui utilisé avant la guerre avec le millésime abrégé 14. Cette roulette fut utilisée sur les feuilles du timbre n°135. Ceci explique la présence de la préoblitération HASSELT 14 (cachet de fortune) sur un timbre qui n'a été émis qu'en 1915.



N°2392 position A - HASSELT 14 sur timbre émis le 15 octobre 1915.

Un cas analogue exista avec le cachet ROUX 14 mais aussi ROUX 12 qui fut appliqué sur le stock existant du timbre n°27 mis hors cours le 1 mars 1911.

Combinaisons postales impossibles

Il existe des timbres au type Albert 1^{er}, surchargé EUPEN & MALMEDY, MALMEDY et EUPEN, et aussi ALLEMAGNE/DUITSCHLAND avec empreintes typographiques et à la roulette.

Ce sont des combinaisons impossibles dont au moins une des surcharges est fausse.



OC 62 préoblitéré BRUSSEL 1919 BRUXELLES avec surcharge « Malmédy » pour un timbre émis le 20 mars 1920.

Adjugé 25,00€ (hors frais) le 10.08.2016

La même analyse s'applique également pour les timbres au type « Houyoux » surchargé « roue ailée » avec des préoblitérations.

Emploi abusif de la roulette

On a constaté qu'un certain nombre de cachets roulettes, renvoyés et conservés au dépôt des Postes ont été " empruntés " après 1930. On suppose que cet " emprunt " a servi à " faire usage " de ces cachets.

Quand, pour la période de 1925 à 1930, on voit des préoblitérations dans toutes les positions et avec un centrage parfait sur des petites valeurs émanant de petits bureaux, on peut être sûr de se retrouver confronté à des préoblitérations de complaisances.

La preuve incontestable que ces cachets manuels ont été utilisés est l'existence de timbres préoblitérés avec, au verso, l'empreinte d'une localité différente.

Ceci est par exemple le cas avec la préoblitération OOSTENDE/OSTENDE connue avec l'empreinte au verso ROESELARE/ROULERS bien lisible.

Il existe également des timbres avec au recto des oblitérations de deux localités différentes, souvent une oblitération faible et une surcharge forte d'un petit bureau pour valoriser la pièce.

On connaît des dizaines de préoblitérations doubles, chacune avec l'empreinte manuelle BRAINE-L'ALLEUD/1929/EIGENBRAKEL.

L'usage philatélique du cachet roulette manuel

Comme les timbres préoblitérés ne furent utilisés que pour l'affranchissement des imprimés commerciaux, il est difficile d'expliquer l'existence de préoblitérations sur des timbres avec surtaxe. Puisque ces timbres ont réellement été utilisés, des surtaxes en masse ont été payées.

Bien sûr, on ne peut pas nier qu'il existe des philanthropes parmi les hommes d'affaires, mais que ceux-ci habitent dans une centaine de communes belges est fort improbable.

Nous devons donc en conclure qu'il s'agit, pour la plupart de ces timbres, d'oblitérations de complaisance demandées par des philatélistes avertis. Les oblitérations sont bien centrées dans les quatre positions possibles.

Ces timbres préoblitérés avec surtaxe ne peuvent cependant pas être rejetés d'une collection. Il ne s'agit pas non plus de falsifications.

📄 Par une note de service de février 1930, et à partir de cette date, il a été interdit aux bureaux de poste de préoblitérer des timbres présentés par le public.



N° 5236
Position C
OOSTENDE 1929
OSTENDE
Adjugé 11,00€ (hors
frais) le 20.07.2016



N° 4900
Position A
MECHELEN 1929
MALINES
Adjugé 15,00€ (hors
frais) le 20.07.2016



N° 4453
Position D
BRASSCHAET 1928
Adjugé 31,00€ (hors
frais) le 14.02.2016



N° 4922
Position C
BRAINE-L'ALLEUD
1929 EIGEN-
BRAKEL
Adjugé 41,00€ (hors
frais) le 14.02.2016

📄 A propos des documents affranchis au moyen de timbres préoblitérés, leur valeur ne peut être définie par une règle générale. Elle dépend de la rareté des timbres, éventuellement des timbres ou cachets supplémentaires. La fraîcheur reste un élément d'importance pour toute estimation.



Bande d'imprimée complète avec la griffe Remboursement encadrée de Bruxelles vers Wasmes affranchie à l'aide d'un n°118 (préoblitération BRUSSEL 13 BRUXELLES) et de deux n° 123 (oblitération SC BRUXELLES 10 du 13-IV-1913).

Adjugé 175,00€ (hors frais) le 31.07.2013

Nous terminerons par deux séries d'adjudications, La première pour des timbres repris au catalogue et le seconde concernant des préoblitérés inconnus.

Répertoriés



N° 1
Position A
ANVERS 1894
Adjugé 150,00€
(hors frais) le
19.06.2016



N° 272
Position A
LA LOUVIERE
1899
Adjugé 200,00€
(hors frais) le
14.02.2016



N° 2287
Position D
GOUVY 1914
Adjugé 201,00€
(hors frais) le
19.06.2016



N° 1
Position B
ANVERS 1894
Adjugé 395,00€
(hors frais) le
19.06.2016



N° 133
Position C
BRUXELLES
1897
Adjugé 450,00€
(hors frais) le
19.06.2016

Inconnus



N° 2335
Position D
YPER 1914
YPRES
Adjugé 150,00€
(hors frais) le
31.08.2016



N° 836
Position C
SERAING 06
Adjugé 200,00€
(hors frais) le
19.06.2016



N° 306
Position C
TAMINES 00
Adjugé 235,00€
(hors frais) le
19.06.2016



N° 1422
Position C
TOURNAI 10
Adjugé 350,00€
(hors frais) le
13.11.2016



N° 134
Position D
MONS 1897
Adjugé 650,00€
(hors frais) le
19.06.2016

Et dire que certains philatélistes affirment que les préoblitérés n'ont aucun intérêt !

Sources : Maisons de ventes philatéliques – Les timbres préoblitérés de Belgique émis depuis octobre 1894 jusqu'en mars 1931 par Pierre ROTSAERT et Richard BYL (1931) – Catalogue Officiel des Timbres Préoblitérés de Belgique (1894 - 1996) de la Chambre Professionnelle Belge des Négociants en Timbres-poste (1997) – Classement des timbres préoblitérés à la roulette à main de Belgique par année d'édition de 1894 à 1938 par Robert VERPLANCKE (2013) – Documentation personnelle de Monsieur Francis FIEVET.